

EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA

SESSION 2013

Mardi 17 septembre 2013

8h30 – 13H30

Épreuve d'admissibilité : Épreuves juridiques n°1

DROIT DES OBLIGATIONS

Document autorisé : Code civil

CAS PRATIQUE

Régis, âgé de trente ans, et grand amateur de l'émission « les destructeurs de l'extrême », voit l'occasion de mettre sa passion en pratique lorsqu'en faisant son jogging, il aperçoit Francis, quarante ans, qui commence à détruire sa cabane de jardin.

Régis s'avance et entreprend de l'aider. Tandis que Francis manœuvre la boule de démolition du camion-grue qu'il a acquis il y a une quinzaine d'années, Régis décide de calibrer les paramètres du balancier.

Les opérations de destruction se passent bien jusqu'à ce que Régis entende un vrombissement de moteur dans la rue et décide d'aller voir de plus près le superbe bolide duquel il provient. Il descend de la cabine du camion et se précipite vers le trottoir sans prendre le temps d'arrêter le mécanisme de la boule de chantier.

À son retour, il oublie que, même si le camion est arrêté, le balancier est toujours en marche. Il passe devant sans faire attention et son épaule se trouve écrasée par la boule de démolition. Alerté par les cris de Régis, Francis se précipite au volant du camion, qu'il parvient à déplacer en dehors de la propriété. Mais Francis ne peut éviter de percuter Glawdys, âgée de cinquante ans.

En effet, lors de la sortie du camion en dehors de la propriété, Francis ne voit pas Glawdys, en état d'ivresse, accroupie sur les pointillés de la ligne discontinue séparant les deux voies de la route, et qui tente d'observer le dernier quartier de lune au travers de sa bouteille de whisky.

Emmené de toute urgence à la clinique « L'espoir », Régis est pris en charge par le docteur Clone qui ne parvient pas à sauver son épaule droite qui reste paralysée. Quant à Glawdys, également transportée à la clinique « L'espoir », elle est soignée avec succès par le docteur

Maison. Elle en est quitte pour une jambe dans le plâtre et le port d'une minerve pendant un mois.

Malheureusement, quelques semaines plus tard, Glawdys tombe gravement malade, du fait d'une infection nosocomiale contractée pendant son séjour à la clinique. Elle reste atteinte pour cette raison d'un déficit fonctionnel permanent de 20%.

Régis et Glawdys viennent vous consulter. Ils souhaiteraient obtenir réparation de leurs préjudices.

1. Régis s'interroge sur l'ensemble des possibilités qui s'ouvriraient à lui d'être indemnisé de ses préjudices et les chances que sa demande aurait de prospérer.

2. Glawdys, elle aussi, souhaiterait être éclairée sur la ou les responsabilités susceptibles d'être engagées afin d'obtenir réparation.